

La coopération technique internationale
des ministères économique et financier

adetef.
experts publics
à l'international

PLAN STRATEGIQUE
2010-2012

Présentation générale

PLAN STRATEGIQUE 2010-2012

POUR LA COOPERATION TECHNIQUE INTERNATIONALE DES MINISTERES ECONOMIQUE ET FINANCIER

PRESENTATION GENERALE

Ce plan stratégique a été élaboré en liaison entre Adetef et les directions des ministères économique et financier français. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Adetef le 15 avril 2010.

I – Le cap : une ambition de croissance

Une ambition claire a été fixée à la coopération des ministères économique et financier français dans la lettre de mission adressée en mai 2009 à la présidente du groupement.

« *L’objectif est d’aider les pays partenaires à améliorer leur gouvernance* » en contribuant « *à leur donner une plus forte capacité à collecter et gérer leurs moyens, à mettre en oeuvre les régulations utiles, à faire les investissements d’avenir accroissant leur potentiel global* ».

Les ministres ont donné plusieurs orientations :

- un choix de priorités géographiques,
- le développement des interventions sur les financements européens et multilatéraux,
- l’élargissement des thèmes de coopération, en lien avec l’évolution des demandes de partenariat, notamment dans les dimensions pluridisciplinaires comme multi-pays.

Les ministres ont également souligné le rôle central que jouent la disponibilité et la qualité de l’expertise publique et demandent que soient proposés les moyens d’en

accroître la mobilisation au sein de leurs ministères.

Le plan stratégique à trois ans d’Adetef (2010 – 2012) concrétise cette ambition et ces orientations.

Deux phases doivent s’enchaîner, prenant en compte l’effet d’inertie du métier de la coopération, où l’activité s’anticipe de dix-huit mois à deux ans à l’avance :

- la consolidation de l’outil Adetef au service des ministères économique et financier, à partir des points forts existant, doit aboutir à un niveau d’activité stabilisé autour de 25 M€ annuels d’activité, ce qui constituera un retour au niveau d’activité des meilleures années. La fin du cycle des jumelages de la grande vague d’élargissement de l’UE en Europe centrale et la bonne fin des premiers grands contrats remportés sur appels d’offre et appels à propositions ont clos une étape de croissance entamée avec la création du GIP en 2002, étape qui doit déboucher sur un nouveau cycle positif.

- progressivement, en fonction du rythme de consolidation, une diversification des financeurs et des champs d’intervention se développera.

II - Des valeurs pour l’action

Adetef donne une identité à son développement en s’appuyant sur des valeurs fortes partagées avec les directions et les agents de nos ministères, qui constituent une référence pour tous les experts. Elles s’inscrivent dans le cadre des principes européens « de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d’égalité, de l’État de droit » :

• **La solidarité avec les pays partenaires** pour soutenir un développement équilibré fondé sur la confiance, la transparence, la primauté du droit. Il s’agit de mettre à disposition des partenaires de

notre coopération des savoir-faire de praticiens de politiques publiques correspondant aux besoins des pays et s’inscrivant dans les demandes des bailleurs.

• **La cohérence de la transmission de connaissances.** Il ne s’agit pas d’imposer modèles ou méthodes, mais d’écouter et d’apporter de l’expérience et de l’adaptation pour que nos partenaires trouvent les chemins d’une application concrète de solutions, et d’une appropriation in fine dans le contexte local.

• **La performance du service public** qui est une valeur-clé des agents publics fran-

çais qui ont le souci de bien utiliser l'argent public dont ils ont la charge et qui s'engagent donc avec le plus grand professionnalisme dans la coopération. La durabilité des solutions mises en place est un souci permanent.

III - Les priorités géographiques

Les priorités géographiques communes de la coopération qui engagent Adetef et les directions de nos ministères pour les trois ans à venir sont les suivantes :

• **Un premier cercle de pays où l'intervention sera soutenue** dans la durée, et couvrira une grande variété de thèmes de coopération :

- **Le pourtour méditerranéen et le Proche-Orient** avec le Maghreb et le Machrek (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Liban, Syrie, Jordanie, Palestine ; Irak), la Turquie et les pays des Balkans (Serbie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Monténégro, Albanie) ;

- **La Russie**, priorité majeure également au vu des engagements politiques pris par la France ;

- **L'Afrique francophone**, priorité de la coopération française en général où les directions de nos ministères les plus engagées dans la coopération sont très présentes avec un financement des actions qui passe essentiellement par le MAEE, l'Union européenne et la Banque mondiale.

Ces valeurs sont en arrière-plan de tout dialogue avec les administrations partenaires. Elles contribuent à la réputation d'Adetef et des ministères économique et financier auprès des bailleurs.

• **Un deuxième cercle de pays et zones prioritaires où un nombre important de directions sont engagées :**

- **L'Ukraine, le Caucase et l'Asie centrale**

- **La Chine**

- **L'Asie du sud-est** (Vietnam, Cambodge, Laos)

- **L'Amérique latine**, essentiellement dans une approche régionale.

Au delà de ces deux cercles de priorités, et pour répondre aux sollicitations de l'actualité politique internationale comme aux opportunités, il est prévu une marge de flexibilité. Par ailleurs, des liens seront maintenus avec les nouveaux Etats-membres de l'Union européenne, pour leurs besoins propres et aussi pour développer un partenariat efficace vers d'autres pays.

La flexibilité doit aussi permettre de répondre aux sollicitations politiques parfois imprévues. La disponibilité de moyens financiers français ou des bailleurs multilatéraux est nécessaire à chaque fois que devra être concrétisée une priorité nouvelle, le budget courant d'Adetef n'étant pas dimensionné pour de tels engagements.

IV - Les thèmes prioritaires de coopération

Les directions des ministères économique et financier déterminent les thèmes de coopération qu'elles entendent développer avec l'expertise dont elles disposent, vers les pays et zones prioritaires communs.

Les thèmes recouvrent une variété d'objectifs :

- Il s'agit notamment, d'une part, du socle « classique » de coopération, principalement en **gestion publique, fiscalité, douanes, statistiques et analyse économique, politiques de développement économique, régulation et concurrence.**

V - L'exécution et le suivi du plan stratégique

Les moyens d'action qui seront mobilisés et constituent des facteurs-clés de réussite du plan sont :

- la disponibilité de l'expertise publique:

- un engagement des différentes directions à faire tous leurs efforts sur les thèmes et pays prioritaires a été pris. Cette expertise sera mobilisée pour la coopération bilatérale ainsi que pour les programmes sur financements européens et multilatéraux.

- Adetef développera pour sa part le vivier d'experts associés au-delà des cercles strictement directionnels

- la qualité et l'intensité de la relation bilatérale

- D'autre part, des **thèmes plus nouveaux et porteurs d'avenir qui font l'objet d'un effort particulier**, conformément à la demande des ministres. Adetef impulse ainsi, en liaison avec les directions et organismes qui possèdent l'expertise, des coopérations sur **le développement durable et les politiques énergétiques, les politiques commerciales et de régulation du marché intérieur, le cadre réglementaire des partenariats public-privé, et les politiques d'innovation.**

- les liens avec les grands bailleurs internationaux

- le renforcement de l'organisation interne d'Adetef.

Adetef présentera chaque année à son conseil d'administration un point d'étape sur les priorités géographiques et thématiques.

L'effet de levier sur le tissu économique français et européen des actions de coopération fera par ailleurs l'objet d'une attention particulière.

adetef

Atrium
5 place des Vins de France
75573 Paris Cedex 12
France
Tél. +33(0)1 53 44 25 35
Fax +33(0)1 53 44 25 31
adetef-contact@adetef.finances.gouv.fr
www.adetef.fr